

**COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT**  
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

**PROCES – VERBAL**  
**des délibérations du conseil municipal**

Séance du 09 février 2012

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers élus : 11  
Nombre de conseillers en fonction : 10  
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de monsieur le maire

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, RAPIOR Sonia.

Membres absents excusés : FISCHER Jean-Lou (donne procuration à PERREZ Denis), STENGER Frédéric (donne procuration à MANSUY Joël).

Membre absent : GALLOT Isabelle.

\*\*\*\*\*

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et donne la parole à M. Christen du Cabinet Pragma en charge du dossier PLU.

**1) PLU – débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

M. Christen présente les grandes lignes du P.A.D.A. notamment les zones d'espaces boisés et naturels, la création du verger communal, l'habitat et la démographie, le tissu urbain existant etc... Le conseil municipal échange sur ce dossier et accepte la présentation.

**2) Approbation du compte rendu du 24 novembre 2011**

M. Perrez, troisième adjoint, souligne différentes anomalies notamment une au point n° 3 – PLU. Il y a lieu de lire :

Votes favorables à l'acceptation de la révision du PLU : 7

Abstention : 2

La seconde sur le point n° 9 – Cession des terrains de la rue du Felsenberg. Il y a lieu de lire :

Section 4 parcelle 474 d'une surface de 5 ca au lieu-dit « Maienberg » appartenant à M. Saillard Jean-Pierre et à son épouse Salingue Danièle.

Compte tenu de ces modifications, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 novembre 2011.

M. le maire souhaite également à cette occasion remercier l'ensemble des personnes ayant œuvré afin que la réception des vœux soit une réussite.

### **3) Remplacement de l'adjoint**

Le maire rappelle la décision de Marie-Jeanne Tarozzi, deuxième adjointe, de renoncer à sa charge pour raison de santé.

Il demande à l'assemblée, si un membre du conseil se porte candidat pour le poste d'adjoint au maire. Mme Stéphanie Grosdemange affirme être candidate. Mr le maire propose de passer au vote.

Welker Caroline : 1 voix

Grosdemange Stéphanie : 6 voix

Le maire déclare Stéphanie Grosdemange troisième adjointe, lui souhaite la bienvenue dans sa nouvelle fonction qui sera plus spécialement axée sur l'école, le périscolaire et le conseil municipal des enfants. Compte tenu de cette situation, Denis Perrez, passe au rang supérieur à savoir : 2<sup>ème</sup> adjoint.

A cette occasion, il souhaite remercier Mme Tarozzi pour son dévouement et son implication au poste d'adjointe. Elle transmettra tout son savoir-faire à Caroline Welker pour toute la partie relationnelle avec les personnes âgées.

### **4) Convention avec le département pour le déneigement de la section RD 14 bis IV située entre la sortie d'agglomération et le col du Hundsruck.**

Suite à l'organisation de la viabilité hivernale menée par le Conseil général, la commune est actuellement desservie, en cas de neige, par le RD 37 qui rejoint Bourbach-le-Bas. Afin de pallier à ce problème, la commune prendra à sa charge le déneigement de la section de la RD 14 bis IV située entre la sortie du village et le col du Hundsruck. En contrepartie, le Conseil général renforcera le niveau de service de cette même route entre Bourbach-le-Haut et Masevaux.

M. le maire présente à l'assemblée un projet de convention concernant le déneigement de la route départementale (14 bis IV) située entre la sortie du village et le col du Hundsruck.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve ladite convention passée entre le Conseil général et la commune
- autorise M. le maire à signer ladite convention au nom de la commune.

M. le maire souhaite remercier le conseiller général du canton Laurent Lerch pour son implication dans l'aboutissement de ce dossier.

### **5) Tarifs de location du foyer rural**

Sur proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs de location du foyer rural à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

	La journée (du lundi au vendredi)	Le week-end (le samedi et dimanche)
Pour les habitants ou associations de Bourbach- le-Haut	80 €	130 €
Pour les associations ou usagers de l'extérieur	130 €	250 €

Forfait ménage	60 €	
<b>Location de la salle de sport</b>		
Pour les habitants ou associations de Bourbach-le-Haut	80 €	160 €
Pour les associations ou usagers de l'extérieur	80 €	160 €
Forfait ménage	60 €	

Le maire informe toutefois que les associations et structures du village mentionnées ci-dessous disposeront du foyer rural à titre gratuit de la façon suivante :

AACT : trois week-ends  
 Ecole : deux week-ends  
 MJC : deux week-ends  
 Sapeurs-pompiers : deux week-ends  
 Commune : deux week-ends  
 CM des enfants : deux week-ends  
 Soif de Vivre : un week-end

ainsi qu'en semaine du lundi au jeudi.

#### **6) Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux 2012 (ONF).**

Le maire donne la parole à André Welker, conseiller municipal chargé de la forêt, qui présente le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation pour l'année 2012 lequel se résume comme suit :

dépenses H.T. :	1 928,00 €
<b>montant T.T.C. des travaux d'exploitation :</b>	<b>2 305,89 €</b>

dépenses H.T. :	400,00 €
<b>montant T.T.C. des travaux patrimoniaux :</b>	<b>478,40 €</b>

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal accepte ledit programme de travaux pour l'année 2012. M. le Maire remercie M. Welker pour la présentation de ce dossier, il souligne toutefois que le conseil municipal peut à tout moment stopper ou modifier les travaux. Aussi l'équipe municipale souhaite prévoir dans ce programme un volume de 30 m<sup>3</sup> de résineux pour un usage strictement communal.

#### **7) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

M. le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la commune envisage de déposer plusieurs dossiers de demande de subventions :

- a) pour le projet d'accessibilité extérieure pour le public handicapé de la mairie-école, du foyer rural et de l'école maternelle.

A ce titre, l'aide de la DETR pourrait s'élever de 20 à 50 % du coût global du projet. Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>TAUX (%)</b>	<b>MONTANT (€ HT)</b>
<b>Commune de Bourbach-le-Haut, mairie-école</b>	50	<b>3 985</b>
<b>Etat (DETR)</b>	50	<b>3 985</b>
<b>Commune de Bourbach-le-Haut, foyer rural</b>	50	<b>11 650</b>
<b>Etat (DETR)</b>	50	<b>11 650</b>
<b>Commune de Bourbach-le-Haut, école maternelle</b>	50	<b>3 750</b>
<b>Etat (DETR)</b>	50	<b>3 750</b>

b) pour le projet de l'école numérique rurale.

A ce titre, l'aide de la DETR pourrait s'élever de 20 à 50 % du coût global du projet. Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>TAUX (%)</b>	<b>MONTANT (€ HT)</b>
<b>Commune de Bourbach-le-Haut</b>	50	<b>1 318,09</b>
<b>Etat (DETR)</b>	50	<b>1 318,09</b>

c) pour le projet d'aménagement du chemin rural conduisant au réservoir haut et celui conduisant vers le chalet du mont fleuri.

A ce titre, l'aide de la DETR pourrait s'élever de 30 à 40 % du coût global du projet. Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>TAUX (%)</b>	<b>MONTANT (€ HT)</b>
<b>Commune de Bourbach-le-Haut, au réservoir haut</b>	60	<b>8 400</b>
<b>Etat (DETR)</b>	40	<b>5 600</b>
<b>Commune de Bourbach-le-Haut, au mont fleuri</b>	60	<b>15 000</b>
<b>Etat (DETR)</b>	40	<b>10 000</b>

Il est proposé au conseil municipal d'en délibérer et :

- d'adopter les opérations ci-dessus ;
- d'approuver le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le maire à déposer les demandes de subvention pour ces projets au titre de la DETR 2012 auprès de l'Etat.

## **8) Communications**

### **Réseau de gîtes d'étapes en montagne – Ferme-auberge des Buissonnets**

Denis Perrez, deuxième adjoint, présente au conseil municipal le plan de financement réactualisé qui a été transmis par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 287 191 € H.T. Une participation financière a été sollicitée auprès de la Communauté de communes du Pays de Thann. Actuellement, le taux de participation n'est pas communiqué mais il sera connu lors du prochain conseil de communauté prévu au mois de mai. Il faut toutefois d'ores et déjà relever des changements au niveau des financeurs. A savoir :

Dotation de développement rural : 7,53 %

FEDER Massif : 12,77 %

FNADT Alsace : 12,70 %

Conseil Régional d'Alsace : 17,45 %

Conseil Général : 17,45 %

Après différents échanges, le conseil municipal :

- approuve l'enveloppe de 287 191 € H.T. affectée aux études, travaux et aménagement
- approuve le plan de financement proposé.

### **Assurance risques statutaires**

La commune à adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au contrat groupe d'assurance risques statutaires organisé par le centre de gestion. Le marché d'assurance a été attribué à SHAM (assureur) et SOFCAP (gestionnaire du contrat). Les agents titulaires affiliés à la CNRACL seront couverts pour une période de quatre ans. L'ensemble des risques sera assuré avec une franchise de dix jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,08 %.

### **Sentier de la géologie**

Une récente réunion a eu lieu lundi 6 février en présence de M. Rudler, directeur de la maison de la géologie de Sentheim. Une réflexion est menée afin de pouvoir proposer une opération groupée aux utilisateurs du réseau de gîtes de montagne.

### **Gîte Abeille**

Le locataire quitte le logement pour le 29 février, les travaux de rénovation dans la cuisine ainsi que le sanitaire démarreront probablement vers la mi-mars.

### **Cadeau de naissance**

A l'occasion de la naissance de la fille de Samuel Perrez, ouvrier communal, un chèque cadeau lui sera offert par la commune.

### **Numéro de voirie**

Sur demande du propriétaire de la nouvelle maison individuelle de la rue du Felsenberg et après réflexion il a été décidé de lui attribuer comme adresse le N°4 de la rue du Felsenberg.

## **Nomination garde-chasse et permissionnaire**

M. le Maire présente à l'assemblée une demande d'agrément concernant le garde-chasse et le permissionnaire particuliers à savoir :

### *garde-chasse*

- Sébastien Heimburger, demeurant 43, rue Principale, 68760 Goldbach-Altenbach, titulaire du permis de chasser.

### *permissionnaire*

- Lilian Clouet, demeurant 2, Impasse des Chamois, 68760 Goldbach-Altenbach, titulaire du permis de chasser.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'avis de toutes les parties concernées et sous réserve de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin :

- donne un avis favorable à ladite demande d'agrément.

M. le Maire précise également que M. Joachim Peter n'est plus permissionnaire depuis le 1<sup>er</sup> février 2012.

## **Périscolaire**

Le service de la cantine du collège de Masevaux a informé la commune des nouvelles mesures relatives aux normes d'hygiène.

## **9) Divers**

### **Groupement de commande de fioul**

Mme Sonia Rapior suggère la mise en place d'un groupement de commande pour l'achat du fioul domestique.

### **Association des maires du Haut-Rhin**

L'assemblée générale de l'association des maires du Haut-Rhin a eu lieu le 4 février à Sierentz.

### **Commission eau et assainissement**

M. Denis Perrez livre un compte rendu de la réunion de la commission eau et assainissement qui a eu lieu hier, mercredi 8 février, à la Communauté de communes du Pays de Thann.

### **Travaux des gîtes ruraux des Buissonnets**

Afin de finaliser la rénovation des quatre gîtes des Buissonnets, il reste à prévoir la confection des rideaux, ainsi que la plantation de vivaces et l'implantation de panneaux publicitaires.

### **Travaux de peinture dans le bâtiment mairie-école.**

Afin de redonner une touche de fraîcheur, des travaux de peinture sont actuellement en cours dans le couloir qui mène aux logements.

## **Déneigement lotissement du Kirchbuhl**

Un courrier a été adressé à l'ensemble des riverains du lotissement du Kirchbuhl afin de les sensibiliser à leur mode de stationnement et de rendre moins compliqué le travail de déneigement pendant la période hivernale.

## **Verger communal**

M. Denis Perrez informe le conseil de la mise en place d'un groupe de travail au sein du verger communal. Celui-ci aura lieu chaque dernier samedi de chaque mois. Le rendez-vous sera fixé à 14 h au verger. Il évoque également la possibilité de faire participer le conseil municipal des enfants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 10.